



VILLE DE SAINT-QUENTIN

POLITIQUE INTERNE NO 2020-41-A

SERVICES AFFECTÉS : Tous les services
DESTINATAIRES : Résidents Ville de Saint-Quentin
OBJET : ***VIRAGE VERT : RECOMMANDATIONS DESTINÉES
AUX RÉSIDENTS***
RÉFÉRENCES : Plan vert : collectivité viable daté du 7 juillet 2008
DATE D'ÉMISSION : Réunion ordinaire mensuelle du Conseil municipal du 12 mai 2020
RÉVISÉE LE :
ÉMISE PAR :
NOM ET POSTE : Suzanne Coulombe, Directrice générale et Greffière

Suite à l'adoption par le Conseil municipal le 28 octobre 2008 du *Plan vert : collectivité viable*, plusieurs recommandations ont été établies afin que, parallèlement au développement de la Ville de Saint-Quentin, les conditions environnementales soient améliorées de sorte que les générations futures puissent s'y épanouir tout autant que les citoyens et les citoyennes d'aujourd'hui.

Parmi les seize recommandations dudit plan, nombre d'entre-elles peuvent être appliquées par les citoyens. Dans son approche initiale et par le biais du processus de consultation publique, le Conseil municipal a retenu le principe que la Ville entame des démarches en vue d'encourager les citoyens à adopter de bonnes pratiques relativement à l'assainissement de leur environnement sous toutes ses facettes. Hors, l'étude entreprise en 2007 a permis de conclure qu'un grand nombre d'actions simples et concrètes peuvent être entreprises par les citoyens. La présente politique vise donc certaines mesures pouvant être adoptées par les citoyens en vue d'améliorer leur environnement, d'assurer la qualité de leur milieu de travail et de participer concrètement au virage vert.

La consommation de l'énergie électrique est devenue un enjeu économique important et de plus en plus, des moyens sont mis à notre disposition afin de réduire cette consommation. Plusieurs gestes et pratiques quotidiens peuvent être entrepris par les citoyens (y compris les entrepreneurs), dont voici les actions recommandées :

- **éclairage** : lorsqu'une pièce n'est pas utilisée, l'éclairage pourrait être éteint ;

Politique no 2020-41-A– Virage vert : recommandations destinées aux résidents

- **ordinateurs et appareils électriques** : tous les ordinateurs pourraient être éteints à la fin de la journée; il y va de même pour les téléviseurs, appareils radios, photocopieurs, etc.
- **recyclage** : participer au programme de recyclage instaurée par la CSRNO en collaboration avec Fero Waste & Recycle et la Ville de Saint-Quentin ;
- **eau potable** : uniquement dans les cas de nécessité ou lorsqu'il s'avère impossible de faire autrement, l'utilisation des bouteilles d'eau jetables n'est pas recommandée, il a été prouvé que l'eau dans ces bouteilles de plastique n'est pas aussi pure qu'on nous l'indique, voire même qu'elle peut être de moins bonne qualité que notre eau municipale qui fait l'objet de vérifications quotidiennes ;
- **espaces verts/foresterie urbaine** : accroître le nombre d'arbres sur chacun des terrains privés ;
- **marche au ralenti des véhicules** : peu importe la saison, tous les véhicules ne devraient pas fonctionner en mode marche au ralenti ; on parle ici du *Protocole de Kyoto* et de la réduction de l'émission des gaz à effet de serre.

La présente politique suggère des actions concrètes qui peuvent être mises en pratique par les citoyens. Le Conseil municipal encourage donc tous les citoyens à emboîter le pas de façon graduelle avec la liste de ces actions. Ensemble, en route vers le virage vert !